

## VOTRE MESURE DE PROTECTION



### LA CURATELLE RENFORCEE

Vous vous trouvez actuellement sous mesure de curatelle renforcée.  
Ce régime de protection permet d'**ASSISTER** ou de **CONTROLER** une personne dans les actes importants de la vie civile avec une gestion administrative et financière renforcée

#### ARGENT



Vos revenus sont versés sur un compte à votre nom et sont gérés par l'Ati 86 qui élabore avec vous un budget prévisionnel en tenant compte de vos demandes et de vos ressources et charges

#### LOGEMENT



Vous choisissez votre lieu de résidence en fonction des possibilités.  
Cependant, le Juge et l'Ati 86 interviennent en cas de modification de résidence.

#### ADMINISTRATION



L'Ati 86 vous assiste dans vos démarches administratives (ex : assurance, déclaration d'impôts, CAF, MDPH...)

#### MEDICAL



Vous prenez seul les décisions médicales qui vous concernent avec l'assistance de l'Ati 86 si vous le souhaitez